

TAT Services Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS					
	COMPTE DE RESULTAT					
	(en EUROS)					

		FRANCE		EXPORTATION		Exercice N clos le : 31/12/2022	Exercice N-1 clos le : 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION :							
Ventes de Marchandises	FA		FB	FC			
Production vendue : Biens	FD		FE	FF			
Services	FG	1 467 402,67	FH	FI		1 467 402,67	1 045 634,07
Chiffre d'affaires nets	FJ	1 467 402,67	FK	0,00	FL	1 467 402,67	1 045 634,07
Production stockée				FM			
Production immobilisée				FN			
Subvention d'exploitation				FO		1 333,32	
Reprises provisions et amortissements, transfert de charges				FP		6 579,37	328,29
Autres produits				FQ		3,96	9,64
TOTAL I				FR		1 475 319,32	1 045 972,00
CHARGES D'EXPLOITATION :							
Achats de marchandises				FS			
Variation de stocks				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements				FU			
Variation stocks d'approvisionnement				FV			
Autres achats et charges externes				FW		633 752,35	602 544,45
Impôts, Taxes et assimilés				FX		23 505,96	14 470,48
Charges de personnel :							
- Salaires et traitements				FY		503 736,02	473 958,34
- Charges sociales				FZ		212 220,43	190 998,24
Dotations aux amortissements et provisions							
- Dotations aux amortissements sur immobilisations				GA		42 680,63	41 733,81
- Dotations aux provisions sur immobilisations				GB			
- dotations aux provisions sur actif circulant				GC			
- dotations aux provisions pour risques et charges				GD			
Autres charges				GE		3,17	1,85
TOTAL II				GF		1 415 898,56	1 323 707,17
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG		59 420,76	(277 735,17)
Q.P des résultats sur opérations en commun							
- Bénéfice transféré (III)				GH			
- Perte transférée (IV)				GI			

TAT Services	COMPTES ANNUELS
Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022	COMPTE DE RESULTAT
Durée : 12 mois	(en EUROS)

		Exercice N clos le : 31/12/2022	Exercice N-1 clos le : 31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS :			
- de participation	GJ		
- Autres valeurs mobilières + créances actifs immobilisé	GK		
- Autres intérêts et produits assimilés	GL	309 093,53	195 339,74
- Reprises sur provisions et transfert de charges	GM		
- Difference positive de change	GN		
- Produits net sur cessions valeurs mobilières de placement	GO		
TOTAL V	GP	309 093,53	195 339,74
CHARGES FINANCIERES :			
- Dotations aux amortissements et provisions	GQ		
- Intérêts et charges assimilés	GR	284 827,22	180 904,38
- Difference négative de change	GS		
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	GT		
TOTAL VI	GU	284 827,22	180 904,38
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	GV	24 266,31	14 435,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)	GW	83 687,07	(263 299,81)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
- Sur opérations de gestion	HA	-	-
- Sur opérations en capital	HB	20 416,67	-
- Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	-	-
TOTAL VII	HD	20 416,67	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
- Sur opérations de gestion	HE	70,00	135,00
- Sur opérations en capital	HF	8 995,60	-
- Dotations aux amortissements et provisions	HG	-	-
TOTAL VIII	HH	9 065,60	135,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	11 351,07	(135,00)
Participation des salariés (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	1 733 352,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 804 829,52	1 241 311,74
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 443 143,38	1 504 746,55
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	(1 638 313,86)	(263 434,81)

TAT SERVICES Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS			
	BILAN ACTIF			
	(en EUROS)			

	Exercice N clos le :			Exercice N-1 clos le :
	31/12/2022			31/12/2021
	BRUTS	AMORTISSEMENTS	NET	NET
	-1 -	PROVISIONS	-3-	-4-
Capital souscrit non appelé	AA			
Frais d'établissement	AB			
Frais de recherche et développement	CX			
Concessions,brevets et droit similaires	AF	127 564,54	61 990,39	65 574,15
Fonds commercial (1)	AH			
Autres immobilisations incorporelles	AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations Incorporelles	AL			
Terrains	AN			
Constructions	AP			
Installations techniques,matériel et outillage industriel	AR			
Autres immobilisations corporelles	AT	102 027,33	72 238,17	29 789,16
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX	0,00		0,00
Participations	CU	948 066,00		948 066,00
Créances rattachées à des participations (2)	BB			
Autres titres immobilisés	BD			
Prêts (2)	BF			
Autres immobilisations financières (2)	BH			
TOTAL (I)	BJ	1 177 657,87	134 228,56	1 043 429,31
Matières premières,approvisionnement	BL			
En cours de production de biens	BN			
En cours de production de services	BP			
Produits intermédiaires et finis	BR			
Marchandises	BT			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 618,08		5 618,08
Clients et comptes rattachés (3)	BX	209 124,99		209 124,99
Autres créances (3)	BZ	35 532 103,59		35 532 103,59
Capital souscrit et appelé,non versé	CB			-
Valeurs mobilières de placement				-
(dont actions propres :)	CD			-
Disponibilités	CF	7 765 467,05		7 765 467,05
Charges constatées d'avance (3)	CH	173 032,78		173 032,78
TOTAL (II)	CJ	43 685 346,49	0,00	43 685 346,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	CL			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	44 863 004,36	134 228,56	44 728 775,80
Renvois	(1) Dont droit au bail :	(2) Dont part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Dont part à plus d'un an (brut) :	-
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

TAT SERVICES Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS		
	BILAN PASSIF		(en EUROS)

			Exercice N clos le : 31/12/2022 -1-	Exercice N-1 clos le : 31/12/2021 -2-
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :)	DA	10 000 000,00	10 000 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 586,58	14 586,58
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH	(2 208 925,55)	(1 945 490,74)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 638 313,86)	(263 434,81)
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK			
TOTAL (I)		DL	6 167 347,17	7 805 661,03
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	21 305,57	21 305,57
	TOTAL (III)		DR	21 305,57
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 776 673,03	4 078 174,58
	Emprunts et dettes financières divers (6)	DV	28 961 664,00	28 961 664,00
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 656,05	131 319,09
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 946 129,98	375 900,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	1 500 000,00	1 200 000,00	
COMPTES REGUL.	Produits constatés d'avance (5)	EB	0,00	
	TOTAL (IV)		EC	38 540 123,06
	Ecart de conversion passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	44 728 775,80	42 574 024,27

R E N V O I S	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
(3)		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
(4)		Dont réserve spéciale des plus values à long terme	EF			
(5)		Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 754 603,59	1 941 586,92	
(6)		Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques	EH	192,71	181,38	
		Dont emprunts participatifs	EI			

TAT SERVICES
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 Euros
Siège Social : 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS
444 641 450 R.C.S. TOURS

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-neuf juin à 14 heures,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué conformément à la réglementation applicable.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque associé en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Rodolphe MARCHAIS préside la séance, en sa qualité de représentant de la société TAT, Présidente de la Société TAT SERVICES.

La Société ALLIANCE AUDIT EXPERTISE ET CONSEIL – Groupe Y, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau, soussignés, permet de constater que les Associés présents ou représentés, possèdent ensemble au moins la moitié des titres composant le capital social, conformément aux statuts.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la liste des Associés et la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des Associés absents et représentés ;
- les copies des convocations adressées à tous les Associés ;
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe ;
- les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, comprenant le résultat, le bilan et l'annexe consolidée ;



- le rapport de gestion du Président sur les comptes annuels ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes consolidés ;
- le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes et celui spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée ;
- les statuts à jour de la Société ; et
- tout document adressé aux Associés sur leur demande ou mis à disposition.

Le Président, déclare ensuite que les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, la liste des associés, et l'ensemble des autres documents tendant à l'information des associés, ont été tenus à leur disposition au siège social durant les dix jours ayant précédé la présente réunion.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – quitus à donner au Président de sa gestion – charges non déductibles ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce et approbation desdites conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente ensuite le rapport de gestion du Président et le rapport du Président sur les comptes consolidés.

Puis lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.



Cette présentation et ces lectures achevées, la parole est offerte aux Associés.

Après un échange de vues, sans débat, et personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – quitus à donner au Président de sa gestion – charges non déductibles)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2022,

approuve les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lequel exercice se solde par une perte de 1.638.313,86 euros.

donne, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice,

approuve, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39.4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 2.510 euros ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du groupe établi par le Président et la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 qui font ressortir un résultat consolidé de 2.431.187 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte nette de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1.638.313,86 euros en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui s'élève ainsi à la somme de 3.847.239,41 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, prend acte qu'il n'a été conclu aucune convention à ce titre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ;

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité par la législation en vigueur relatives aux décisions prises dans le cadre de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Pour la Société TAT

Monsieur Rodolphe MARCHAIS



Pour la société SASMAT THEODULE

Monsieur Michel MARCHAIS



Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

TAT SERVICES, S.A.S.
25 rue de la Milletière
37100 Tours

TAT SERVICES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société TAT SERVICES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TAT SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y TOURS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Centre Val de Loire - Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Membre indépendant du réseau NEXIA - Membre du groupement ATH

SAS au capital de 150 000 €
Siège social : Parc Equatop - 59 rue du mûrier - 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE - Tél.: 02 47 71 50 00
RCS TOURS 484 822 770 - APE 6920 Z

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les modalités d'évaluation à la clôture de l'exercice des titres de participation et des créances rattachées aux participations sont exposées dans les notes « *Actif immobilisé* » et « *Clients et Autres créances* » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans les notes précitées de l'annexe, sur la base des informations disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, les informations fournies dans les notes concernées de l'annexe et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

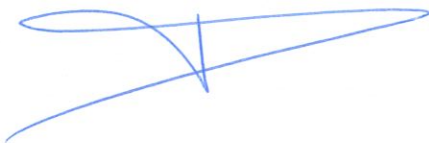
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

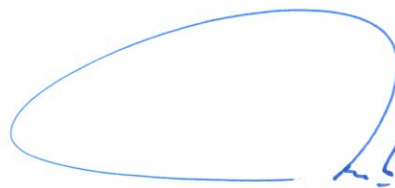
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Cyr-sur-Loire, le 22 juin 2023,

Le Commissaire aux Comptes
Groupe Y Tours



Philippe Dos Santos



Vincent Joste

COMPTES ANNUELS

TAT SERVICES Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS			
	BILAN ACTIF			
	(en EUROS)			

	Exercice N clos le :			Exercice N-1 clos le :
	31/12/2022			31/12/2021
	BRUTS	AMORTISSEMENTS	NET	NET
	-1 -	PROVISIONS	-3-	-4-
Capital souscrit non appelé	AA			
Frais d'établissement	AB			
Frais de recherche et développement	CX			
Concessions,brevets et droit similaires	AF	127 564,54	61 990,39	65 574,15
Fonds commercial (1)	AH			
Autres immobilisations incorporelles	AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations Incorporelles	AL			
Terrains	AN			
Constructions	AP			
Installations techniques,matériel et outillage industriel	AR			
Autres immobilisations corporelles	AT	102 027,33	72 238,17	29 789,16
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX	0,00		0,00
Participations	CU	948 066,00		948 066,00
Créances rattachées à des participations (2)	BB			
Autres titres immobilisés	BD			
Prêts (2)	BF			
Autres immobilisations financières (2)	BH			
TOTAL (I)	BJ	1 177 657,87	134 228,56	1 043 429,31
Matières premières,approvisionnement	BL			
En cours de production de biens	BN			
En cours de production de services	BP			
Produits intermédiaires et finis	BR			
Marchandises	BT			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 618,08		5 618,08
Clients et comptes rattachés (3)	BX	209 124,99		209 124,99
Autres créances (3)	BZ	35 532 103,59		35 532 103,59
Capital souscrit et appelé,non versé	CB			-
Valeurs mobilières de placement				-
(dont actions propres :)	CD			-
Disponibilités	CF	7 765 467,05		7 765 467,05
Charges constatées d'avance (3)	CH	173 032,78		173 032,78
TOTAL (II)	CJ	43 685 346,49	0,00	43 685 346,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	CL			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	44 863 004,36	134 228,56	44 728 775,80
Renvois	(1) Dont droit au bail :	(2) Dont part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Dont part à plus d'un an (brut) :	-
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

TAT SERVICES	COMPTES ANNUELS
Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022	BILAN PASSIF
Durée : 12 mois	(en EUROS)

		Exercice N clos le :	Exercice N-1 clos le :	
		31/12/2022	31/12/2021	
		-1-	-2-	
CAPITAUX	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :)	DA	10 000 000,00	10 000 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 586,58	14 586,58
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
PROPRES	Report à nouveau	DH	(2 208 925,55)	(1 945 490,74)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 638 313,86)	(263 434,81)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 167 347,17	7 805 661,03
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO	0,00	0,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	21 305,57	21 305,57
TOTAL (III)	DR	21 305,57	21 305,57	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 776 673,03	4 078 174,58
	Emprunts et dettes financières divers (6)	DV	28 961 664,00	28 961 664,00
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 656,05	131 319,09
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 946 129,98	375 900,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	1 500 000,00	1 200 000,00	
COMPTES REGUL.	Produits constatés d'avance (5)	EB	0,00	
	TOTAL (IV)	EC	38 540 123,06	34 747 057,67
	Ecart de conversion passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	44 728 775,80	42 574 024,27	

R E N V O I S	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
(3)		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
(4)		Dont réserve spéciale des plus values à long terme	EF			
(5)		Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 754 603,59	1 941 586,92	
(6)		Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques	EH	192,71	181,38	
		Dont emprunts participatifs	EI			

TAT Services Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022 Durée : 12 mois	COMPTES ANNUELS					
	COMPTE DE RESULTAT					
	(en EUROS)					

		FRANCE		EXPORTATION		Exercice N clos le : 31/12/2022	Exercice N-1 clos le : 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION :							
Ventes de Marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue : Biens	FD		FE		FF		
Services	FG	1 467 402,67	FH		FI	1 467 402,67	1 045 634,07
Chiffre d'affaires nets	FJ	1 467 402,67	FK	0,00	FL	1 467 402,67	1 045 634,07
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subvention d'exploitation					FO	1 333,32	
Reprises provisions et amortissements, transfert de charges					FP	6 579,37	328,29
Autres produits					FQ	3,96	9,64
TOTAL I					FR	1 475 319,32	1 045 972,00
CHARGES D'EXPLOITATION :							
Achats de marchandises					FS		
Variation de stocks					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements					FU		
Variation stocks d'approvisionnement					FV		
Autres achats et charges externes					FW	633 752,35	602 544,45
Impôts, Taxes et assimilés					FX	23 505,96	14 470,48
Charges de personnel :							
- Salaires et traitements					FY	503 736,02	473 958,34
- Charges sociales					FZ	212 220,43	190 998,24
Dotations aux amortissements et provisions							
- Dotations aux amortissements sur immobilisations					GA	42 680,63	41 733,81
- Dotations aux provisions sur immobilisations					GB		
- dotations aux provisions sur actif circulant					GC		
- dotations aux provisions pour risques et charges					GD		
Autres charges					GE	3,17	1,85
TOTAL II					GF	1 415 898,56	1 323 707,17
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	59 420,76	(277 735,17)
Q.P des résultats sur opérations en commun							
- Bénéfice transféré (III)					GH		
- Perte transférée (IV)					GI		

TAT Services	COMPTES ANNUELS
Ex. du : 01.01.2022 au 31.12.2022	COMPTE DE RESULTAT
Durée : 12 mois	(en EUROS)

		Exercice N clos le : 31/12/2022	Exercice N-1 clos le : 31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS :			
- de participation	GJ		
- Autres valeurs mobilières + créances actifs immobilisé	GK		
- Autres intérêts et produits assimilés	GL	309 093,53	195 339,74
- Reprises sur provisions et transfert de charges	GM		
- Difference positive de change	GN		
- Produits net sur cessions valeurs mobilières de placement	GO		
TOTAL V	GP	309 093,53	195 339,74
CHARGES FINANCIERES :			
- Dotations aux amortissements et provisions	GQ		
- Intérêts et charges assimilés	GR	284 827,22	180 904,38
- Difference négative de change	GS		
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	GT		
TOTAL VI	GU	284 827,22	180 904,38
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	GV	24 266,31	14 435,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)	GW	83 687,07	(263 299,81)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
- Sur opérations de gestion	HA	-	-
- Sur opérations en capital	HB	20 416,67	-
- Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	-	-
TOTAL VII	HD	20 416,67	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
- Sur opérations de gestion	HE	70,00	135,00
- Sur opérations en capital	HF	8 995,60	-
- Dotations aux amortissements et provisions	HG	-	-
TOTAL VIII	HH	9 065,60	135,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	11 351,07	(135,00)
Participation des salariés (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	1 733 352,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 804 829,52	1 241 311,74
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 443 143,38	1 504 746,55
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	(1 638 313,86)	(263 434,81)

ANNEXE

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

TAT Services a pour activité principale, la fourniture de prestations de services à ses filiales, notamment en investissant dans des logiciels de gestion immobilière.

TAT Services détient dix Sociétés Civiles Immobilières qui possèdent des terrains et des immeubles sur deux sites géographiques :

- L'Aéronef à Tours Nord, situé le long de la RN 10 à proximité des Autoroutes A10, A28 et A85 et proche de l'aéroport et de la gare TGV, composé de 13 immeubles pour 31.725 m² de bureaux.
- Novaxud, proche de la gare du Mans situé à l'angle du boulevard Demorieux et du boulevard Alexandre Oyon, comprenant 5 bâtiments pour 20 235 m² de bureaux.

La société est détenue à 50% par TAT et 50% par SASMAT THEODULE, depuis fin 2019.

Un emprunt de 6.000.000 € a été souscrit auprès du LCL, pour une durée de 7 ans, afin de financer les travaux de mise aux normes et de rénovation des immeubles détenus par les filiales. Un premier versement de 4.000.000 € a été débloqué en novembre 2021, le solde pour 2.000.000€ a été débloqué en juillet 2022.

Les associés TAT et SASMAT THEODULE se sont portés caution solidaire, pour moitié chacun, et leurs avances de trésorerie ont fait l'objet d'un engagement de blocage pour 5 ans.

Le résultat de l'exercice est impacté par la charge d'impôt société de 1 733 K€ comptabilisée par la société en tant qu'associée de SCI fiscalement transparentes. En 2022, TAT Services a réintégré dans son résultat fiscal les quotes-parts de loyers non déductibles dans le cadre de la levée d'option des contrats de crédits-baux des SCI Capricorne Bêta, Alpha, Gamma et Lambda.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi qu'aux règles d'évaluation en vigueur en France.

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et réglementations françaises.

ANNEXE

La méthode générale de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour chaque poste des comptes annuels, les méthodes appliquées sont, si nécessaires, décrites dans les notes qui suivent.

Tous les renseignements chiffrés sont donnés en K.Euros.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1. – ACTIF IMMOBILISE

Les actifs immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Tableau de variation de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Cessions ou Diminutions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture	Amortissements provisions à la clôture	Valeur nette à la clôture
<u>Incorporelles</u>							
- Logiciels	122	4		2	128	(62)	66
<u>Corporelles</u>							
- Autres immobilisations	136	9	(43)		102	(72)	30
- Avances s/immobilisations	2			(2)	0		0
S/Total	260	13	(43)	-	230	(134)	96
<u>Financières</u>							
- Participations	948				948		948
S/Total	948	-	-	-	948	-	948
Total	1 208	13	(43)	-	1 178	(134)	1 044

- Une migration du logiciel de gestion immobilière sur une nouvelle version a été nécessaire, générant une augmentation de 4 K€ dans l'exercice.
- Les autres immobilisations corporelles incluent le matériel informatique et les véhicules. En 2022, la société a acquis du matériel de bureau et a cédé 2 véhicules.
- Les avances sur immobilisations ont été reclassées en immobilisations incorporelles en 2022 (acompte sur logiciel).

ANNEXE

- Les titres de participation sont évalués à la clôture de l'exercice, sur la base de la valeur d'utilité, déterminée à partir de la quote-part de situation nette détenue, retraitée, le cas échéant, des plus ou moins-values latentes et des perspectives de rentabilité de la filiale.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée pour le montant de la différence.

Tableau de variation des amortissements

Amortissements des immobilisations	Situation début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions Mise au rebut	Valeur à la clôture
<u>Incorporelles</u>					
- Logiciels	(39)	(23)			(62)
<u>Corporelles</u>					
- Autres immobilisations	(86)	(20)		34	(72)
Total	(125)	(43)	-	34	(134)

La politique d'amortissement est la suivante :

- L'entreprise considère que l'amortissement linéaire correspond à l'amortissement économique.
- Les principales durées d'amortissements utilisées sont :
 - Logiciels = 3 à 5 ans
 - Matériels informatiques et bureautiques = 3 à 5 ans
 - Petits matériels et outillages = 3 ans
 - Véhicules = 5 ans

3.2. - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Echéances des clients et autres créances

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an
- Avances	6	6	
- Clients	209	209	
- Autres créances	35 532	35 532	
- Charges constatées d'avance	173	173	
Total	35 920	35 920	-

Les créances clients comprennent les factures de prestations de services aux filiales.

ANNEXE

Les autres créances sont constituées essentiellement des avances de trésorerie faites aux SCI, celles-ci ont remboursé (1 170) K€ en 2022.

S'il existe un risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

3.3. – CAPITAUX PROPRES

Le capital social d'un montant de 10 000 000 Euros est divisé en 100 000 actions, soit une valeur nominale par action de 100 €.

Variation des capitaux propres

	<u>En K€</u>
• Situation ouverture	7 805,7
• Résultat de l'exercice 2022	(1 638,3)
	6 167,4
Situation de clôture	

3.4. – PROVISIONS

	Situation début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions Mise au rebut	Valeur à la clôture
- Provisions pour charges	(21)				(21)

La provision correspond à l'indemnisation de TAT a TAT SERVICES pour les engagements de retraites des salariés transférés d'une société à l'autre.

3.5. - DETTES

Echéances des dettes

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
- Emprunts et dettes financières	34 739	953	3 843	29 942
- Dettes d'exploitation	2 302	2 302		
- Dettes diverses	1 500	1 500		
- Produits constatés d'avance		-		
Total	38 541	4 755	3 843	29 942

ANNEXE

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- Le capital restant dû de l'emprunt bancaire pour 5 766 K€ et les intérêts courus pour 11 K€. En 2022, un déblocage de 2 000 K€ et un remboursement de (234) K€ ont été constatés.
- Les avances de trésorerie des actionnaires : 14 481 K€ pour TAT et 14 481 K€ pour SASMAT THEODULE.

Les dettes d'exploitation sont constituées pour 355 K€ de dettes fournisseurs, 15 K€ de dettes fiscales (TVA), 1 733 K€ d'impôt société à payer et 199 K€ de dettes sociales.

Les dettes diverses incluent une avance de trésorerie consentie par la SCI l'Aéronef Bâtiment A, à hauteur de 1 500 K€, soit 300 K€ de plus qu'en 2021.

Les charges à payer comptabilisées en dettes sont les suivantes :

	<u>En K€</u>
- Fournisseurs et comptes rattachés	30
- Personnel	73
- Dettes sociales	31
- Dettes fiscales	8

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. - RESULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations d'assistance :

	2022	2021
- Prestations d'assistance - filiales	1380	1005
- Prestations d'assistance - sociétés mères	75	16
- Refacturations diverses hors groupe	12	25
	<hr/> 1 467	<hr/> 1 046

Le chiffre d'affaires a augmenté en raison de l'évolution des prestations de suivi technique fournies par TAT Services aux filiales.

La subvention d'exploitation comprend l'aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti en octobre 2022. Le transfert de charges de 6 K€ est lié au remboursement des assurances sur des sinistres de véhicules.

ANNEXE

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	2022	2021
- Honoraires au titre du contrôle des comptes	(14)	(12)
- Honoraires au titre de conseils	(32)	(41)
- Charges de personnel	(716)	(665)
- Impôts et taxes	(24)	(14)
- Amortissements sur immobilisations	(43)	(42)
- Location locaux et charges loc.	(114)	(115)
- Maintenance informatique	(88)	(95)
- Assurances	(97)	(95)
- Publicité	(71)	(71)
- Autres charges	(217)	(174)
	<hr/> (1 416)	<hr/> (1 324)

Les autres charges se composent de diverses prestations de frais généraux (frais postaux et télécom, frais de missions et déplacements, entretien, etc...).

4.2. – RESULTAT FINANCIER

	2022	2021
- Produits d'intérêts comptes courants filiales	309	195
- Charges d'intérêts prêts actionnaires	(285)	(181)
	<hr/> 24	<hr/> 14

Les produits d'intérêts correspondent à la rémunération des avances faites par TAT Services aux SCI.

Les charges d'intérêts comprennent la rémunération des dettes actionnaires réparties à 50% pour TAT et 50% pour SASMAT THEODULE, l'avance de trésorerie de la SCI L'aéronef bâtiment A à TAT Services et les intérêts sur l'emprunt.

Toutes les avances sont rémunérées aux mêmes conditions, sur la base du taux Euribor 3 mois qui a fortement augmenté au cours du 2ème semestre 2022.

4.3. – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose d'un résultat de cession sur le matériel roulant pour 9 K€.

ANNEXE

4.4. – FISCALITE

TAT Services détient dix SCI transparentes fiscalement. Les résultats de celles-ci sont intégrés dans le résultat fiscal de TAT Services assujettie à l'impôt Société.

En 2022, une charge d'impôt société de 1 733 K€ est comptabilisée par la société en tant qu'associée de SCI fiscalement transparentes. TAT Services a réintégré dans son résultat fiscal les quotes-parts de loyers non déductibles dans le cadre de la levée d'option des contrats de crédits-baux des SCI Capricorne Bêta, Alpha, Gamma et Lambda.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1. – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur les filiales et participations	En K€			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)
- Filiales (détenues à + de 50%)				
SCI L'Aéronef Bâtiment A	1	212	99	212
SCI L'Aéronef immobilier	1	978	99	978
SCI Capricorne Alpha	1	(52)	99	(52)
SCI Capricorne Bêta	1	33	99	33
SCI Capricorne Delta	1	(178)	99	(178)
SCI Capricorne Gamma	1	20	99	20
SCI L'Aéronef bâtiments H,I&J	1	(102)	(usufruit) 100	(102)
SCI Capricorne Lambda	1	(170)	99	(170)
SCI L'Aéronef bâtiments K,L&M	1	89	(usufruit) 100	89
SCI La Milletière	950	47	98,95	47

ANNEXE

5.2. – ENTREPRISES LIEES

Les transactions effectuées avec les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les prestations intragroupes qui entrent dans un ensemble consolidé présentent à la clôture les soldes suivants :

	En K€	2022	2021
- Immobilisations financières brutes		948	948
- Créances de l'actif circulant		35 729	37 887
- Dettes d'exploitation et diverses		1 542	1 234
- Produits d'exploitation		1 380	1 004
- Charges d'exploitation		(100)	(100)
- Produits financiers		294	195
- Charges financières		(11)	(5)

5.3. – ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Les engagements donnés ont pris fin du fait du remboursement intégral de l'emprunt de la SCI Capricorne Gamma pour le bâtiment Atlas.

Engagements reçus

	2022	2021
Caution solidaire de TAT et SASMAT THEODULE pour l'emprunt auprès de la banque LCL pour les travaux :	6 000	4 000

L'emprunt contient une clause de covenant qui est respectée au 31/12/22.

Les comptes au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Président le 15 mai 2023.

Autres engagements

	2022	2021
Indemnités de départ en retraite	108	137

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ = 65 ans
- taux de progression des salaires = 1 %
- taux de charges sociales = 40 %
- taux d'actualisation = 3.77 %

ANNEXE

Les engagements de retraites sont couverts par la provision de 21 K€ au passif du bilan, correspondant au solde de l'indemnisation de TAT à TAT Services dans le cadre du transfert des passifs sociaux en 2019.

5.4. – EFFECTIF MOYEN

	2022	2021
<u>Effectif moyen</u>	10	10






5.5. – INFORMATIONS DIVERSES

Dans le domaine des tentatives de fraude, la société est bien consciente de l'importance tant du nombre que de la variété des attaques possibles et met en œuvre de façon continue des actions d'information et de contrôle des procédures appropriées.

5.6. – EVENEMENTS POST CLÔTURE

A la suite de la cession d'un immeuble en avril 2023, il est envisagé une transmission universelle du patrimoine de la SCI CAPRICORNE BETA à TAT Services.

Assemblons nos compétences pour développer votre réussite

-  Expertise comptable
-  Conseil
-  Audit
-  Social et paie
-  Juridique
-  Services aux entreprises
-  RSE
-  RGPD
-  Externalisation RH



8 bureaux à votre service

SIÈGE SOCIAL : NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT

Tél. : 05 49 32 49 01

FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du Bas
Poitou - BP20173
85203 FONTENAY-LE-COMTE
Cedex

Tél. : 02 51 69 06 10

LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A - BP 409
85010 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. : 02 51 62 22 01

LUÇON

53 avenue Émile Beaussire
BP 243
85400 LUÇON

Tél. : 02 51 56 02 78

NANTES

3 chemin du
Pressoir Chênaie
44100 NANTES

Tél. : 02 40 47 62 44

PARIS

2-4 rue Louis David
75116 Paris

Tél. : 01 43 79 70 08

POITIERS

Téléport 1 - @7 bis
Avenue Galilée - BP 10115
86961 FUTUROSCOPE Cedex

Tél. : 05 49 49 49 10

TOURS

Parc Equatop
59 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Tél. : 02 47 71 50 00

TAT SERVICES
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 Euros
Siège Social : 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS
444 641 450 R.C.S. TOURS
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts pour nous permettre d'exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, ainsi que l'affectation des résultats.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En matière statutaire

L'Assemblée Générale, constatant que le poste de Directeur Général était vacant depuis le 30 juin 2020, a décidé de nommer à compter du 14 décembre 2022, comme Directeur Général de la Société, pour une durée ne pouvant excéder celles des fonctions du mandat de Président, Monsieur Arnaud MARCHAIS.

Faits Marquants

TAT Services détient dix Sociétés Civiles Immobilières qui possèdent des terrains et des immeubles sur deux sites géographiques : 13 bâtiments à Tours et 5 bâtiments au Mans.

La surface totale des bâtiments est de 51.960 m², soit 31.725 m² à Tours et de 20.235 m² au Mans.

L'ensemble des surfaces vacantes est de 3 956 m² soit environ 7,6% des surfaces totales au 31 décembre 2022.

En 2022, la Société a poursuivi son rôle de holding du groupe, au sein de l'activité de location de bureaux en fournissant des prestations de services à ses filiales dans les domaines technique, commercial et administratif.

Un emprunt de 6.000.000 € a été souscrit auprès du LCL, pour une durée de 7 ans, afin de financer les travaux de mise aux normes et de rénovation des immeubles détenus par les filiales. Un premier versement de 4.000.000 € a été débloqué en novembre 2021, le solde pour 2.000.000 € a été débloqué en juillet 2022.

Les associés TAT et SASMAT THEODULE se sont portés caution solidaire, pour moitié chacun, et leurs avances de trésorerie ont fait l'objet d'un engagement de blocage pour 5 ans.

Le résultat de l'exercice est impacté par la charge d'impôt société de 1.733.352 € comptabilisée par la société en tant qu'associée de SCI fiscalement transparentes. En 2022, TAT Services a réintégré dans son résultat fiscal les quotes-parts de loyers non déductibles dans le cadre de la levée d'option des contrats de crédits-baux des SCI Capricorne Bêta, Alpha, Gamma et Lambda.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la suite de la cession de l'immeuble AURIGA, situé au Mans, en avril 2023, il est prévu une dissolution sans liquidation (emportant transmission universelle de patrimoine) de la SCI CAPRICORNE BETA à TAT Services et un remboursement partiel des avances de trésorerie aux associés : 15.000.000 € sur un montant global de 28 961.664 €.

Les comptes courants d'associés étant bloqués pour constituer une garantie au profit du prêteur LCL, nous avons demandé le déblocage partiel de ces comptes.

PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous présentons le bilan, le compte de résultat et l'annexe de cet exercice.

Le bilan que nous vous présentons se totalise à 44 728 775,80 euros.

Les comptes se présentent de la manière suivante :

<u>BILAN</u>	<u>Au 31/12/2022</u> En Euros	<u>Au 31/12/2021</u> En Euros
<u>A l'actif</u>		
· L'actif immobilisé totalise un montant de :	1 043 429,31	1 082 956,42
· L'actif circulant et les charges constatées d'avance totalisent un montant net de :	43 685 346,49	41 491 067,85
<u>Au passif</u>		
· Les capitaux propres totalisent avant prise en compte du résultat du dernier exercice, un montant de :	7 805 661,03	8 069 095,84
· Cet exercice dégage une perte de :	(1 638 313,86)	(263 434,81)
· Les capitaux propres sont portés à : <i>pour un capital de 10.000.000 € libéré.</i>	6 167 347,17	7 805 661,03
· Les provisions pour risques et charges	21 305,57	21 305,57
· Et les dettes représentent :	38 540 123,06	34 747 057,67
Le bilan se totalise à :	44 728 775,80	42 574 024,27

<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
	En Euros	En Euros
<u>Produits d'exploitation</u>		
· Le chiffre d'affaires s'élève à :	1 467 402,67	1 045 634,07
· Les autres produits représentent un montant de :	7 916,65	337,93
Les produits d'exploitation totalisent un montant de :	<u>1 475 319,32</u>	<u>1 045 972,00</u>
<u>Charges d'exploitation</u>		
· Les frais de personnel s'élèvent à :	715 956,45	664 956,58
· Les autres charges représentent un montant de :	699 942,11	658 750,59
Les charges d'exploitation totalisent un montant de :	<u>1 415 898,56</u>	<u>1 323 707,17</u>
· Le résultat d'exploitation est égal à :	59 420,76	(277 735,17)
· Le résultat financier s'élève à :	24 266,31	14 435,36
Le résultat courant s'élève à :	83 687,07	(263 299,81)
· Le résultat exceptionnel s'élève à :	11 351,07	(135,00)
· L'impôt sur les sociétés est de :	1 733 352,00	
En conséquence, cet exercice se solde par un résultat net d'un montant de :	<u>(1 638 313,86)</u>	<u>(263 434,81)</u>

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a exposé, au sens comptable du terme, aucun frais de recherche et développement au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Filiales et participations au 31 décembre 2022 :

Prise de participation - Cession de participation

✓ Conformément à l'article L 233-6 du Code de Commerce nous vous informons que la Société n'a pris ni cédé aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Filiales et participations

La Société détient :

- 99 % du capital de la société L'AERONEF BATIMENT A, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 479 120 388 ;
- 99 % du capital de la société L'AERONEF IMMOBILIER, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 484 644 976 ;
- 100 % de l'usufruit temporaire de la société L'AERONEF BATIMENT H, I&J, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 537 979 726 ;
- 100 % de l'usufruit temporaire de la société L'AERONEF BATIMENT K, L&M, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 795 169 374 ;
- 99 % du capital de la société CAPRICORNE ALPHA, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 500 180 617 ;
- 99 % du capital de la société CAPRICORNE BETA, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 500 838 248 ;
- 99 % du capital de la société CAPRICORNE DELTA, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 504 687 997 ;
- 99 % du capital de la société CAPRICORNE GAMMA, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 508 506 177 ;
- 99 % du capital de la société CAPRICORNE LAMBDA, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 752 831 255 ;
- 98,95 % du capital de la société SCI LA MILLETIERE, société civile immobilière, au capital de 950 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro unique d'identification 489 383 075 ;

Opérations réalisées au titre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : néant

Opérations réalisées au titre d'attributions gratuites d'actions : néant

Opérations réalisées en vue de régulariser des participations croisées : néant

Règles et méthodes comptables

Enfin, nous vous indiquons, conformément à l'article L 232-6 du Code de Commerce, qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation et les méthodes d'évaluation des derniers comptes sociaux.

Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je vous demanderai de prendre acte de dépenses et charges non déductibles, pour un montant de 2 510 euros au cours de l'exercice écoulé (art. 39-4 du Code Général des Impôts).

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

En application des dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après annexé la décomposition conformément aux tableaux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à la somme de 1.638.313,86 euros, en totalité au compte « report à nouveau » débiteur qui s'élèverait à la somme de 3.847.239,41 euros.

Rappel des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées sera présenté à l'assemblée générale annuelle.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Situation du mandat du Président

Le mandat de Président de la société TAT, société par actions simplifiée au capital de 11 961 600 euros, dont le siège social est situé 25 rue de la Milletière – 37100 Tours, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro unique d'identification 714 801 537, a débuté le 30 juin 2004 pour une durée illimitée.

Situation du mandat du Directeur Général

Le mandat du Directeur Général de la société TAT Services, a débuté le 14 décembre 2022 pour une durée limitée au mandat du Président.

Situation du mandat du commissaire aux comptes

La société ALLIANCE Audit expertise & conseil – Groupe Y a été renouvelée en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société en date du 11 juin 2018 pour une durée de six exercices jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions.

Dans **une première résolution**, nous demandons à l'Assemblée d'approuver le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils vous sont présentés, et de donner quitus au Président en exercice.

Nous vous proposons, **dans une deuxième résolution** d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous proposons, **dans une troisième résolution** d'affecter la perte du dernier exercice social s'élevant à 1.638.313,86 euros au compte « report à nouveau » débiteur.

La **quatrième résolution** concerne les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce et font l'objet d'un rapport du commissaire aux Comptes.

La **cinquième résolution** concerne les pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités par la législation en vigueur.

Le Président est à votre disposition pour vous fournir toutes informations ou explications complémentaires que vous jugerez utiles et vous invite, après la lecture des rapports du commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président

Rodolphe Marchais



TAT SERVICES : Société part Actions Simplifiée
au capital de 10.000.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 25, rue de la Milletière
CS 27335
37073 TOURS CEDEX 2
R.C.S. : Tours B 444 641 450
A.P.E. : 7022Z
ACTIVITE : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

COMPTES ANNUELS

Du 01.01.22 au 31.12.22

Les documents qui suivent comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui se présente comme suit :

- I - Faits significatifs de l'exercice
- II - Principes, règles et méthodes comptables
- III - Notes sur le bilan
- IV - Notes sur le résultat
- V - Autres informations

ANNEXE

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

TAT Services a pour activité principale, la fourniture de prestations de services à ses filiales, notamment en investissant dans des logiciels de gestion immobilière.

TAT Services détient dix Sociétés Civiles Immobilières qui possèdent des terrains et des immeubles sur deux sites géographiques :

- L'Aéronef à Tours Nord, situé le long de la RN 10 à proximité des Autoroutes A10, A28 et A85 et proche de l'aéroport et de la gare TGV, composé de 13 immeubles pour 31.725 m² de bureaux.
- Novaxud, proche de la gare du Mans situé à l'angle du boulevard Demorieux et du boulevard Alexandre Oyon, comprenant 5 bâtiments pour 20 235 m² de bureaux.

La société est détenue à 50% par TAT et 50% par SASMAT THEODULE, depuis fin 2019.

Un emprunt de 6.000.000 € a été souscrit auprès du LCL, pour une durée de 7 ans, afin de financer les travaux de mise aux normes et de rénovation des immeubles détenus par les filiales. Un premier versement de 4.000.000 € a été débloqué en novembre 2021, le solde pour 2.000.000€ a été débloqué en juillet 2022.

Les associés TAT et SASMAT THEODULE se sont portés caution solidaire, pour moitié chacun, et leurs avances de trésorerie ont fait l'objet d'un engagement de blocage pour 5 ans.

Le résultat de l'exercice est impacté par la charge d'impôt société de 1 733 K€ comptabilisée par la société en tant qu'associée de SCI fiscalement transparentes. En 2022, TAT Services a réintégré dans son résultat fiscal les quotes-parts de loyers non déductibles dans le cadre de la levée d'option des contrats de crédits-baux des SCI Capricorne Bêta, Alpha, Gamma et Lambda.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi qu'aux règles d'évaluation en vigueur en France.

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et réglementations françaises.

ANNEXE

La méthode générale de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour chaque poste des comptes annuels, les méthodes appliquées sont, si nécessaires, décrites dans les notes qui suivent.

Tous les renseignements chiffrés sont donnés en K.Euros.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1. – ACTIF IMMOBILISE

Les actifs immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Tableau de variation de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Cessions ou Diminutions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture	Amortissements provisions à la clôture	Valeur nette à la clôture
<u>Incorporelles</u>							
- Logiciels	122	4		2	128	(62)	66
<u>Corporelles</u>							
- Autres immobilisations	136	9	(43)		102	(72)	30
- Avances s/immobilisations	2			(2)	0		0
S/Total	260	13	(43)	-	230	(134)	96
<u>Financières</u>							
- Participations	948				948		948
S/Total	948	-	-	-	948	-	948
Total	1 208	13	(43)	-	1 178	(134)	1 044

- Une migration du logiciel de gestion immobilière sur une nouvelle version a été nécessaire, générant une augmentation de 4 K€ dans l'exercice.
- Les autres immobilisations corporelles incluent le matériel informatique et les véhicules. En 2022, la société a acquis du matériel de bureau et a cédé 2 véhicules.
- Les avances sur immobilisations ont été reclassées en immobilisations incorporelles en 2022 (acompte sur logiciel).

ANNEXE

- Les titres de participation sont évalués à la clôture de l'exercice, sur la base de la valeur d'utilité, déterminée à partir de la quote-part de situation nette détenue, retraitée, le cas échéant, des plus ou moins-values latentes et des perspectives de rentabilité de la filiale.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée pour le montant de la différence.

Tableau de variation des amortissements

Amortissements des immobilisations	Situation début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions Mise au rebut	Valeur à la clôture
<u>Incorporelles</u>					
- Logiciels	(39)	(23)			(62)
<u>Corporelles</u>					
- Autres immobilisations	(86)	(20)		34	(72)
Total	(125)	(43)	-	34	(134)

La politique d'amortissement est la suivante :

- L'entreprise considère que l'amortissement linéaire correspond à l'amortissement économique.
- Les principales durées d'amortissements utilisées sont :
 - Logiciels = 3 à 5 ans
 - Matériels informatiques et bureautiques = 3 à 5 ans
 - Petits matériels et outillages = 3 ans
 - Véhicules = 5 ans

3.2. - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Echéances des clients et autres créances

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an
- Avances	6	6	
- Clients	209	209	
- Autres créances	35 532	35 532	
- Charges constatées d'avance	173	173	
Total	35 920	35 920	-

Les créances clients comprennent les factures de prestations de services aux filiales.

ANNEXE

Les autres créances sont constituées essentiellement des avances de trésorerie faites aux SCI, celles-ci ont remboursé (1 170) K€ en 2022.

S'il existe un risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

3.3. – CAPITAUX PROPRES

Le capital social d'un montant de 10 000 000 Euros est divisé en 100 000 actions, soit une valeur nominale par action de 100 €.

Variation des capitaux propres

	<u>En K€</u>
• Situation ouverture	7 805,7
• Résultat de l'exercice 2022	(1 638,3)
	6 167,4
Situation de clôture	

3.4. – PROVISIONS

	Situation début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions Mise au rebut	Valeur à la clôture
- Provisions pour charges	(21)				(21)

La provision correspond à l'indemnisation de TAT a TAT SERVICES pour les engagements de retraites des salariés transférés d'une société à l'autre.

3.5. - DETTES

Echéances des dettes

	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
- Emprunts et dettes financières	34 739	953	3 843	29 942
- Dettes d'exploitation	2 302	2 302		
- Dettes diverses	1 500	1 500		
- Produits constatés d'avance		-		
Total	38 541	4 755	3 843	29 942

ANNEXE

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- Le capital restant dû de l'emprunt bancaire pour 5 766 K€ et les intérêts courus pour 11 K€. En 2022, un déblocage de 2 000 K€ et un remboursement de (234) K€ ont été constatés.
- Les avances de trésorerie des actionnaires : 14 481 K€ pour TAT et 14 481 K€ pour SASMAT THEODULE.

Les dettes d'exploitation sont constituées pour 355 K€ de dettes fournisseurs, 15 K€ de dettes fiscales (TVA), 1 733 K€ d'impôt société à payer et 199 K€ de dettes sociales.

Les dettes diverses incluent une avance de trésorerie consentie par la SCI l'Aéronef Bâtiment A, à hauteur de 1 500 K€, soit 300 K€ de plus qu'en 2021.

Les charges à payer comptabilisées en dettes sont les suivantes :

	<u>En K€</u>
- Fournisseurs et comptes rattachés	30
- Personnel	73
- Dettes sociales	31
- Dettes fiscales	8

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. - RESULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations d'assistance :

	2022	2021
- Prestations d'assistance - filiales	1380	1005
- Prestations d'assistance - sociétés mères	75	16
- Refacturations diverses hors groupe	12	25
	<hr/> 1 467	<hr/> 1 046

Le chiffre d'affaires a augmenté en raison de l'évolution des prestations de suivi technique fournies par TAT Services aux filiales.

La subvention d'exploitation comprend l'aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti en octobre 2022. Le transfert de charges de 6 K€ est lié au remboursement des assurances sur des sinistres de véhicules.

ANNEXE

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	2022	2021
- Honoraires au titre du contrôle des comptes	(14)	(12)
- Honoraires au titre de conseils	(32)	(41)
- Charges de personnel	(716)	(665)
- Impôts et taxes	(24)	(14)
- Amortissements sur immobilisations	(43)	(42)
- Location locaux et charges loc.	(114)	(115)
- Maintenance informatique	(88)	(95)
- Assurances	(97)	(95)
- Publicité	(71)	(71)
- Autres charges	(217)	(174)
	<hr/> (1 416)	<hr/> (1 324)

Les autres charges se composent de diverses prestations de frais généraux (frais postaux et télécom, frais de missions et déplacements, entretien, etc...).

4.2. – RESULTAT FINANCIER

	2022	2021
- Produits d'intérêts comptes courants filiales	309	195
- Charges d'intérêts prêts actionnaires	(285)	(181)
	<hr/> 24	<hr/> 14

Les produits d'intérêts correspondent à la rémunération des avances faites par TAT Services aux SCI.

Les charges d'intérêts comprennent la rémunération des dettes actionnaires réparties à 50% pour TAT et 50% pour SASMAT THEODULE, l'avance de trésorerie de la SCI L'aéronef bâtiment A à TAT Services et les intérêts sur l'emprunt.

Toutes les avances sont rémunérées aux mêmes conditions, sur la base du taux Euribor 3 mois qui a fortement augmenté au cours du 2ème semestre 2022.

4.3. – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose d'un résultat de cession sur le matériel roulant pour 9 K€.

ANNEXE

4.4. – FISCALITE

TAT Services détient dix SCI transparentes fiscalement. Les résultats de celles-ci sont intégrés dans le résultat fiscal de TAT Services assujettie à l'impôt Société.

En 2022, une charge d'impôt société de 1 733 K€ est comptabilisée par la société en tant qu'associée de SCI fiscalement transparentes. TAT Services a réintégré dans son résultat fiscal les quotes-parts de loyers non déductibles dans le cadre de la levée d'option des contrats de crédits-baux des SCI Capricorne Bêta, Alpha, Gamma et Lambda.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1. – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur les filiales et participations	En K€			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)
- Filiales (détenues à + de 50%)				
SCI L'Aéronef Bâtiment A	1	212	99	212
SCI L'Aéronef immobilier	1	978	99	978
SCI Capricorne Alpha	1	(52)	99	(52)
SCI Capricorne Bêta	1	33	99	33
SCI Capricorne Delta	1	(178)	99	(178)
SCI Capricorne Gamma	1	20	99	20
SCI L'Aéronef bâtiments H,I&J	1	(102)	(usufruit) 100	(102)
SCI Capricorne Lambda	1	(170)	99	(170)
SCI L'Aéronef bâtiments K,L&M	1	89	(usufruit) 100	89
SCI La Milletière	950	47	98,95	47

ANNEXE

5.2. – ENTREPRISES LIEES

Les transactions effectuées avec les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les prestations intragroupes qui entrent dans un ensemble consolidé présentent à la clôture les soldes suivants :

	En K€	2022	2021
- Immobilisations financières brutes		948	948
- Créances de l'actif circulant		35 729	37 887
- Dettes d'exploitation et diverses		1 542	1 234
- Produits d'exploitation		1 380	1 004
- Charges d'exploitation		(100)	(100)
- Produits financiers		294	195
- Charges financières		(11)	(5)

5.3. – ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Les engagements donnés ont pris fin du fait du remboursement intégral de l'emprunt de la SCI Capricorne Gamma pour le bâtiment Atlas.

Engagements reçus

	2022	2021
Caution solidaire de TAT et SASMAT THEODULE pour l'emprunt auprès de la banque LCL pour les travaux :	6 000	4 000

L'emprunt contient une clause de covenant qui est respectée au 31/12/22.

Les comptes au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par les associés le 15 mai 2023.

Autres engagements

	2022	2021
Indemnités de départ en retraite	108	137

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ = 65 ans
- taux de progression des salaires = 1 %
- taux de charges sociales = 40 %
- taux d'actualisation = 3.77 %

TAT SERVICES
Du 01/01/22 au 31/12/22
Durée : 12 mois

ANNEXE

Les engagements de retraites sont couverts par la provision de 21 K€ au passif du bilan, correspondant au solde de l'indemnisation de TAT à TAT Services dans le cadre du transfert des passifs sociaux en 2019.

5.4. – EFFECTIF MOYEN

	2022	2021
<u>Effectif moyen</u>	10	10

5.5. – INFORMATIONS DIVERSES

Dans le domaine des tentatives de fraude, la société est bien consciente de l'importance tant du nombre que de la variété des attaques possibles et met en œuvre de façon continue des actions d'information et de contrôle des procédures appropriées.

5.6. – EVENEMENTS POST CLÔTURE

A la suite de la cession d'un immeuble en avril 2023, il est envisagé une transmission universelle du patrimoine de la SCI CAPRICORNE BETA à TAT Services.